

Constats alarmants et bilans mitigés d'une année internationale « *La sixième extinction des espèces a commencé* »...

Les scientifiques alertent les politiques depuis des années sur l'érosion de la biodiversité et ses désastreuses conséquences écologiques et économiques. En 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de déclarer l'année 2010 : « Année internationale de la biodiversité » (AIB). Cette AIB était l'occasion d'agir de façon efficace pour stopper l'érosion de la biodiversité. Si la conférence de Nagoya qui s'est tenue en octobre 2010 fera date, le bilan global reste très mitigé.



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

Incendies et déforestations abusives ont fait disparaître « treize millions d'hectares [de forêts] chaque année cette dernière décennie »⁽¹⁾. Surpêche et changements climatiques détériorent irrémédiablement la biodiversité marine. L'étude *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) constate une augmentation des exploitations marines et halieutiques : « L'accroissement général, au niveau mondial, du pourcentage des stocks marins surexploités, équipés ou en cours de reconstitution apparaît d'autant plus inquiétant qu'il est couplé à une tendance à la baisse des stocks qui sont sous-exploités ou modérément exploités ». L'étude évoque aussi les problèmes, depuis quelques années, liés aux « engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés ».

Une île de déchets, grande comme 1,25 fois la France, flotte dans l'océan Pacifique, composée à « 80 % (...) de matériaux plastiques non dégradables », selon un rapport du Sénat, rendu public le 10 décembre 2008⁽²⁾. Ce rapport constate également que depuis 1998, les zones « désertiques » de l'océan – sans algues ni poissons – ont progressé de 6,6 millions de km² (+ 15 %) ».

Dégazages, radioactivité, métaux lourds, agriculture intensive, gaz de schiste, détérioration des habitats : la liste des activités humaines aux conséquences écologiques néfastes est longue. Dans *Le Monde* daté du 8 mars 2011, Gilles Bœuf, président du Muséum national d'histoire naturelle, constate que « la sixième extinction des espèces a commencé », et que si cela est naturel, « l'accélération du niveau

d'extinction (...) est inquiétante. Il disparaît une espèce sur mille tous les mille ans. Actuellement, c'est une espèce sur mille... tous les ans ». La Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation des espèces (UICN) révélait en novembre 2009 des chiffres alarmants : « 21 % de tous les mammifères connus, 30 % de tous les amphibiens connus, 12 % de tous les oiseaux, 28 % des reptiles, 37 % des poissons d'eau douce, 70 % des plantes, 35 % des invertébrés répertoriés (...) sont menacés ».

Échec de la politique

Avec des constats éloquentes comme ceux cités ci-dessus, les écologistes et scientifiques poussent des cris d'alarme aux politiques de par le monde quant aux dangers qu'il y a à ne pas agir rapidement, et durablement. Des économistes ont d'ailleurs rejoint la cause écologique, en s'appuyant sur la valeur marchande que représente la biodiversité : « Le travail fait gratuitement par les insectes qui pollinisent nos champs, nos arbres fruitiers, représenterait 150 milliards d'euros par an », indique au quotidien *Ouest-France* (18 octobre 2010), Robert Barbault, chercheur et directeur du département Écologie et gestion de la biodiversité au Muséum national d'histoire naturelle. Cette nouvelle approche du problème fait prendre conscience de « l'importance de l'activité du vivant pour les sociétés humaines ».

Mais le dialogue reste difficile et les décisions peinent à être appliquées. L'objectif pour 2010 était clair : stopper l'érosion, voire inverser le rythme d'appauvrissement de la biodiversité. Cet objectif ne date pas de l'AIB : la communauté internationale a pris cet

⁽¹⁾ – Cf. « 2011 : Année internationale des forêts », *La Lettre du CÉAS* n° 268, février 2011.

⁽²⁾ – Le rapport, intitulé *Marée amère – Pour une gestion durable de la pêche*, a été réalisé par des chercheurs, des politiques et des professionnels du secteur pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT). Il porte sur les ressources marines, et non sur la situation des espèces d'eau douce et des pêches continentales.

engagement en 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. Des campagnes de sensibilisation ont ainsi vu le jour, et des actions se sont développées afin de faire prendre conscience au grand public du rôle qu'il pouvait jouer dans la préservation de la biodiversité par ces fameux « *petits gestes au quotidien* » : éteindre les appareils en veille, éteindre la lumière lorsqu'on sort de la pièce, fermer le robinet, etc. Mais si les citoyens se sentent aujourd'hui concernés par l'écologie, les politiques menées afin d'apporter des solutions plus globales ont des résultats peu probants.

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) publie dans le *Journal officiel du Sénat* du 17 février 2011 un bilan de l'AIB qui « *s'avère très positif* ». Pourtant, un rapport d'information déposé par la Mission d'information relative « *aux enjeux et aux outils d'une politique intégrée de conservation et de reconquête de la biodiversité* », enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 6 avril, débute quant à lui sur un constat d'échec de la politique « *visant à enrayer l'érosion de la biodiversité liée à notre appréhension historique, scientifique, culturelle et économique de la biodiversité* ». Un constat « *unaniment partagé* » : la Commission européenne, dans un rapport présenté fin 2010 au Conseil et au Parlement européen consacré à l'évaluation du plan d'action en faveur de la diversité biologique lancé en 2006, reconnaît que « *l'objectif global qui avait été fixé pour 2010 dans l'Union européenne en matière de biodiversité n'a pas été atteint, pas plus que l'objectif fixé au niveau mondial* ».



Campagne « *La Biodiversité c'est dans ma nature* » menée en 2010 par le Comité français de l'UICN, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, La Ligue ROC, la LPO et WWF.
Site Internet : www.labiodiversitecestdansmanature.org

Cependant, devant l'ampleur de la catastrophe, il était prévisible qu'un tel objectif ne puisse être atteint en si peu de temps, bien que la prise de conscience internationale date déjà du Sommet de la Terre à Rio en 1992, et qu'il y ait eu des mesures adoptées bien avant ⁽³⁾. Pour autant, peu de pays ont prouvé leur réel engagement dans cette lutte contre l'érosion de la biodiversité.

En France et en Europe : stratégies et effets d'annonce

En France, depuis le Sommet de Rio, diverses politiques écologiques ont vu le jour. En 2004 est adop-

Écologie

La préservation des espaces naturels ou leur reconstruction permet de réduire les risques de catastrophes naturelles

« Restaurer les écosystèmes est plus sûr et moins cher que de dresser des digues et des barrages contre les cyclones, les inondations ou les glissements de terrain », ont affirmé les experts et chercheurs présents à la conférence internationale sur la réduction du risque de catastrophe, organisée par les Nations Unies, du 10 au 13 mai 2011, à Genève.

Face à l'urgence de se prémunir contre les changements climatiques, la solution la plus simple ne serait-elle pas... la nature elle-même ? Pour Karen Sudmeier, chercheuse à l'Université de Lausanne, citée par *Le Monde* du 11 mai 2011, « *les ceintures vertes qui épongent les crues, les mangroves qui absorbent l'énergie des tempêtes et des vagues, les forêts qui stabilisent les sols, offrent une protection équivalente aux infrastructures lourdes et procurent des bénéfices supplémentaires* » (meilleure qualité de l'air et de l'eau, protection de la biodiversité notamment). Et l'argument massue est économique : cette manière de faire est très peu coûteuse !

Il semble que le recours à des espaces naturels fasse son chemin dans les esprits, comme en témoigne cet exemple américain : confrontée à des risques d'inondation, la ville de New York a installé des espaces verts sur les toits, les trottoirs, dans les rues, pour absorber davantage d'eau de pluie, au lieu d'investir en canalisations et réservoirs...

Faire confiance à la nature nous oblige à réinterroger notre vision culturelle du progrès...

⁽³⁾ – Dès 1950 est signée la Convention internationale de Paris pour la protection des oiseaux sauvages pendant leur reproduction et leur migration.

tée une première stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), déclinée en plans sectoriels, renforcée en 2007 par le Grenelle de l'environnement, puis en 2009 par le Grenelle de la mer. Entre-temps est signée en 2005 la Charte de l'environnement, plaçant les principes de sauvegarde de l'environnement au même plan que les droits de l'Homme et du citoyen, et est adoptée une loi sur les parcs nationaux, marins et naturels régionaux. Un Comité de révision de la SNB, mis en place en 2010, a transmis un projet de SNB, en réponse aux engagements pris à Nagoya, à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Adoptée le 19 mai, trois jours avant la Journée mondiale pour la biodiversité, cette nouvelle SNB s'étend de 2011 à 2020.

Des décisions symboliques, fragiles, imprécises ou qui ne sont pas mises en place : la politique européenne manque de cohérence et reste insuffisante. Dans *Le Monde* du 20 janvier 2011, un article intitulé *Les ratés de la protection de la biodiversité en Europe* dénonce ainsi l'effet d'annonce de la création de zones Natura 2000, censées garantir la préservation des espèces. Ainsi, 17 % des terres ont l'obligation d'être protégées d'ici à 2020, et l'Europe prévoit d'élargir son réseau Natura 2000 à 18 % de sa surface. Mais les 739 nouveaux sites Natura 2000 ne sont pas des réserves, et des activités humaines y restent possibles, sous réserve de ne pas détériorer la zone. L'article révèle que, selon une « première évaluation de l'état de la biodiversité protégée par Natura 2000, parue en 2009, (...) seulement 17 % des espèces et des habitats concernés sont dans un bon état de conservation ».

De l'espoir pour 2020

Ce bilan mi-figue mi-raisin est tout de même ponctué de victoires, preuve que les efforts menés commencent à porter leurs fruits. La loutre, chassée pour sa fourrure et son statut de « nuisible », était en voie de disparition dans les années 1980 : intégralement protégée depuis 1981, elle repeuple spontanément les cours d'eau⁽⁴⁾. La déforestation se ralentit et les aires protégées sont en extension. Une étude portant sur l'état des vertébrés de la planète, dévoilée à Nagoya le 27 octobre 2010, fait état d'une biodiversité qui se dégrade toujours dangereusement, mais note également les résultats positifs des politiques de conservation des espèces : « Si des mesures de conservation n'avaient pas été prises, la biodiversité aurait subi un déclin supplémentaire de presque 20 % ». L'étude met en évidence 64 mammifères, oiseaux et amphibiens dont la situation s'est améliorée grâce à des mesures de conservation qui ont réussi.

Il est utile de rappeler également que l'AIB s'est soldée par un accord historique lors de la conférence



Logo de la conférence de Nagoya.

de Nagoya le 30 octobre 2010, qui réunissait les représentants de plus de 190 pays. Exception faite des États-Unis, les pays se sont mis d'accord et ont adopté un plan stratégique en vingt points, décomposé en trois volets, visant à freiner le rythme alarmant de l'érosion de la biodiversité par des engagements financiers et l'adoption d'un protocole sur l'accès et le partage des avantages (APA) tirés de l'exploitation des ressources génétiques⁽⁵⁾. Ces décisions n'ont pas de caractère légalement contraignant, mais promettent une amélioration significative de la situation dans les pays encouragés dans leurs efforts.

Parmi les différents points adoptés : la réduction du rythme d'appauvrissement des habitats naturels, la gestion durable des stocks de poissons, la suppression des « subventions néfastes » à l'environnement, l'étendue des aires protégées sur terre et en mer, la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, et celui de la lutte contre la bio-piraterie, défendue par le Brésil qui abrite dans son bassin amazonien 10 % de la totalité des espèces connues de la planète. Ce dernier point est à l'origine de l'APA, en discussion depuis 2002, qui obligera entreprises et laboratoires à demander une autorisation avant de prospecter, et à verser une compensation aux pays d'où proviennent les ressources génétiques si leur utilisation conduit à des bénéfices financiers. Le Fonds pour l'environnement mondial soutiendra la mise en œuvre de stratégies nationales dans les pays en voie de développement.

Bien sûr, certains objectent que les décisions prises à Nagoya ne sont pas suffisantes, mais l'accord signe tout de même le début d'une Décennie de la biodiversité autour d'une politique internationale globale, qui devrait favoriser la mise en place efficace de plans stratégiques nationaux pérennes. Malgré le désastre écologique auquel il faut faire face, la plupart des États semblent décidés à mener une politique plus radicale, cohérente et durable pour obtenir les résultats escomptés. Et offrir l'espoir d'un bilan plus positif en 2020.

⁽⁴⁾ – Cf. l'article « Naguère menacée de disparition, la loutre repeuple les rivières », *Le Monde*, 22 et 23 août 2010.

⁽⁵⁾ – Matériel d'origine végétale, animale ou microbienne contenant des gènes et ayant une valeur réelle ou potentielle (gènes qui peuvent, par leurs caractéristiques particulières, être utiles au développement de nouveaux produits – médicaments, cosmétiques, etc., ou apporter des solutions à divers problèmes – plantes résistantes aux médicaments, à la sécheresse, etc.).